



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE SURVEILLANCE DU
COURS MARIGNY PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ
ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE**

**DÉCISION N° AU-18-255
EN DATE DU 14 AOUT 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 28 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée le 12 juin 2018 auprès de plusieurs prestataires, et l'offre de la société ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE jugée économiquement la plus avantageuse.

D É C I D E

DE SIGNER le marché de surveillance du Cours Marigny avec la société ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE sise 42 route de Paris 78760 PONCHARTRAIN, représentée par Madame Ghislaine LE CASTEL, Présidente.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180814-lmc1H5455H1-AR Date de réception en Préfecture : 14/08/2018 Date de Publication : 14/08/2018
